

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 21 FÉVRIER 2017

Propos liminaires :

M. le Maire accueille M. REAU présent pour la séance afférente aux comptes de gestion, il excuse les conseillers absents et indique les personnes titulaires de pouvoirs.

I – Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint

Mme BÉLOT et Mme GIANNINA sont respectivement élues à ces fonctions à l'unanimité.

II – Compte-rendu de la précédente séance

Le document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 13 décembre 2016.

III – Décisions prises par délégation

Dix-neuf mesures ont été prises sous cette forme depuis la séance du 13 décembre 2016. Il s'agit de :

- * Emprunt de l'exercice 2016
- * Convention avec la Paroisse Jean XXIII pour l'entretien du jardin du presbytère : avenant n°1
- * Vol avec effraction au restaurant municipal : indemnisation de la vétusté
- * Dégradations rue Claude LABONDE des 9 et 18 décembre 2015 : réparation du préjudice subi
- * Bris de glace école maternelle des QUATRE VENTS acceptation de l'indemnisation
- * Location d'un garage Rue Louis BONJON à VARENNES-sur-ALLIER : renouvellement
- * Cession à titre gracieux de la SCI AVIRA (AVIGNON), rue Henri Dunant
- * Vérification techniques et entretien des équipements (MAPA n+ 06/2015, lot n° 3, vérification matériel de cuisson, levage EPI, échelles) : avenant n° 1
- * Application TIPI : ajout d'un service supplémentaire « Portage de repas »
- * Contrat de maîtrise d'œuvre – création d'un réseau d'assainissement en eaux usées – site de l'ancienne Base Aérienne 277 : avenant n° 1
- * Création d'un réseau d'assainissement en eaux usées site de l'ancienne base aérienne 277 : essais et tests, acceptation de l'offre
- * Sinistre mur rue Marius COURTEIX : acceptation de l'indemnisation
- * Sinistre AVENUE de LYON 11 décembre 2016 : acceptation de l'indemnisation
- * Actions en faveur de la mise en valeur et de la préservation du patrimoine historique ou naturel : DETR réalisation de chemins de randonnées accès à la Rivière ALLIER
- * Aide aux écoles et Accueil des enfants DETR câblage informatique de l'école primaire G. SAND : demande de subvention
- * Programme 1 : DETR gros entretien des équipements existants. Travaux sur toitures et toits terrasse
- * Contrat de service infrastructure maintenance su serveur de l'Hôtel-de-Ville
- * Demande aide départementale dispositif sollicité : bâti, travaux sur toitures et toits terrasse
- * Renvoi devant le Tribunal correctionnel décision d'ester en justice et recours à un avocat.

IV – Ordre du jour complémentaire

Depuis le 9 février, date d'envoi de la convention à la présente séance, un dossier a été instruit par la mairie et semble pouvoir être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre réunion plénière, il s'agit de : marché de travaux de voirie – choix de l'attributaire.

V – Formation des élus : compte-rendu annuel (2016)

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil constate que le crédit prévu au budget (1 500,00 €), n'a pas été utilisé. Des formations ont pourtant eu lieu mais elles ont été gratuites car effectuées par l'ATDA. Seules figurent sur cet article les cotisations versées au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation).

VI - Transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire : refus

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire. Considérant que la commune doit rester maître de ses documents d'urbanisme et que la nouvelle intercommunalité n'est pas en mesure de prendre actuellement cette nouvelle compétence.

VII - SPL 277 : désignation de deux mandataires complémentaires.

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil désigne 2 nouveaux mandataires afin de tenir compte de l'élargissement de la Communauté de communes et ainsi intégrer des administrateurs du nouveau territoire intercommunal. M. Eric SAUVESTRE et M. Charles MANUEL sont désignés à ces postes de mandataires. M. le Maire précise que les nouveaux mandataires siégeront après la prochaine assemblée générale qui devrait avoir lieu en avril une fois que les comptes auront pu être rendus.

VIII – Budget principal, exercice 2017 : ouverture anticipée de crédits en section d'investissement

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget pour une somme de : 4 693,40 €.

IX - Exercice 2016 : compte de gestion du trésorier (budget principal et budgets annexes)

M. REAU, Trésorier municipal présente les résultats constatés au budget principal et aux budgets annexes. Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil déclare que ces documents visés par le Maire n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

X - Budget principal 2016 : approbation du compte administratif du maire,

Mme PERICHON, 1^{ère} adjointe en charge des finances procède à la présentation du compte actuel. La section de fonctionnement fait apparaître l'exécution de dépenses à hauteur de 4 090 824,62 € et de recettes à hauteur de 4 576 767,75 €.

En section d'investissement, il est possible de constater que 910 910,23 € ont été dépensés et 1 385 932,46 € de recettes ont été encaissées. Après intégration des résultats de l'exercice précédent, on constate un déficit de 281 645,52 €.

M. CONSTANT, doyen d'âge fait procéder au vote. Ainsi, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de 3 membres du groupe minoritaire), le compte administratif 2016 est adopté. M. le Maire remercie les services pour le travail effectué et indique que les recettes avaient été évaluées avec prudence et que les dépenses ont été maîtrisées et précise que le pilotage n'est pas simple avec les finances actuelles.

XI - Budget annexe de l'eau 2016 : compte administratif du maire,

Le compte administratif, adopté à l'unanimité, sous la présidence du doyen d'âge (le Maire ne prend pas part au vote) se clôt par un excédent d'exploitation de 28 352,68 € et un excédent d'investissement de 53 355,77 €.

XII - Budget annexe de l'assainissement 2016 : approbation du compte administratif du maire,

Le compte adopté à l'unanimité sous la présidence du doyen d'âge (le Maire ne prend pas part au vote), se clôt par un excédent d'exploitation de 213 133,88 € et un excédent d'investissement de 143 552,39 €.

XIII - Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire prend la parole et fait part à l'assemblée du déroulement du Débat d'orientation budgétaire.

Un document a été remis aux élus. Mme PERICHON procède à sa lecture.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) de la commune est une étape obligatoire du cycle budgétaire puisque pour notre strate démographique de plus de 3 500 habitants, en cas d'absence de ce document, l'adoption du budget serait illégale. Il est intégré dans le Code Général des Collectivités Territoriales et a été affiné par diverses jurisprudences. La délibération qui suit sa présentation atteste seulement que le Conseil Municipal en a pris acte.

Cet exercice réglementaire va donc nous permettre de partager les lignes directrices qui vont conduire à la construction du budget général et des budgets annexes de notre collectivité pour l'année en cours.

Les efforts demandés aux collectivités locales en matière financière sont toujours d'actualité en 2017. Cependant, même si la baisse des dotations pour le bloc communal est diminuée de moitié, elle continuera de peser dur nos finances.

L'évolution constatée sur les trois dernières années est la suivante :

DGF 2014 : 528 862 euros

DGF 2015 : 433 462 euros soit – 95 400 euros

DGF 2016 : 343 896 euros soit – 89 566 euros

Prévision 2017 : 298 896 euros (Il faudra compter pour 2017 sur une baisse de 45 000 euros environ)

A noter que depuis 2013 la commune aura perdu plus de 270 000 euros de dotation.

Les dépenses inévitables et croissantes porteront encore sur :

- les frais de personnel continuent d'évoluer avec des reclassements prévus par la loi, l'augmentation du point d'indice, outre l'augmentation des cotisations (retraite, accident du travail,...) la création d'une cotisation CNFPT à 0,50% pour les agents sous CUI. Les indemnités des élus par la loi seront revalorisées de 5 point d'indice majoré. Malgré la baisse des effectifs suite à des départs en retraite, l'embauche d'agents en contrats aidés, la masse salariale n'a pas baissé en 2016. Dans ce contexte une attention particulière sera portée à l'absentéisme,
- la hausse du prix du carburant,
- la hausse des frais d'affranchissement,
- la hausse des denrées et des fluides en général.

Pourtant nous allons toujours tendre vers une stabilisation, voire une diminution des charges de fonctionnement tout en assurant un niveau de service au moins équivalent aux administrés.

En ce qui concerne l'endettement nécessaire à l'équilibre du budget, nous en continuerons la maîtrise et l'adosserons encore à des investissements ou à des projets générateurs de futures recettes.

Le compte administratif 2016 permet de constater une stabilisation des dépenses malgré la hausse des fournitures et la baisse des recettes fiscales notamment, un excédent de 222 235 euros ayant été dégagé sur l'année (recettes de fonctionnement de l'année – dépenses de fonctionnement de l'année).

En section d'investissement :

- les travaux d'accessibilité ont été en grande partie réalisés,
- la construction des vestiaires de BEAUPUY débutera sur le terrain en mars (fouilles archéologiques dans un premier temps puis chantier de construction dans un second temps). Pour le financement de cet équipement, le concours de différents partenaires : l'Etat, le Conseil Départemental, la Fédération Française du Sport a été recherché et un montant résiduel de 50 000 euros maximum restera à la charge de la commune
 - l'acquisition de la réserve foncière de l'ex magasin CHAMPION a été concrétisée, après divers impondérables. Afin d'en diminuer le coût, une partie du terrain a été rétrocédée à un professionnel riverain pour faciliter son activité. Le projet de Maison de santé est toujours d'actualité mais soumis aux contraintes de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La meilleure structure pour porter ce projet sera définie entre la Commune et la Communauté de communes.
 - divers retards, administratifs et techniques, n'ont pas permis d'acquérir pour l'instant le site de l'ex DA 277 pour l'euro symbolique, cette opération aura lieu cette année et la commune prendra à sa charge les frais d'actes.
 - avec la déviation de VARENNES-sur-ALLIER, une série de concertations a commencé pour la mise en œuvre du Contrat Communal d'Aménagement de Bourg (CCAB). Un périmètre a été défini et ceci aboutira sur des travaux d'embellissement du centre-ville pour contribuer à la conformité à la chartre village étape. Une enveloppe financière adaptée sera mise en place. Elle sera répartie entre l'Etat et le Conseil Départemental et un résiduel de 20 % devrait rester à la charge de la commune, soit environ 500 000 euros. Il semble nécessaire de provisionner dès 2017 une somme permettant d'engager le projet.
 - des négociations sont toujours en cours par rapport à la maison des Frères Maristes sans incidences financières pour l'instant.
 - la création de nouvelles promenades pédestres agrémentera la commune avec l'aide de l'Etat.

L'équilibre du budget sera assuré par le recours à l'emprunt au meilleur taux du marché.

Cette année encore, il n'est pas prévu de revoir la fiscalité locale pour laquelle la commune est compétente. Le taux de revalorisation des bases voté par la loi de finances est de 0.4 % pour 2017.

Pour les points positifs, le soutien de l'Etat et des collectivités locales à l'investissement est renforcé en 2017.

En ce qui concerne le budget de l'assainissement, le schéma directeur est en cours de réalisation il a été régulièrement alimenté par des taxes raisonnables afin de faire face à une première tranche de travaux de 2.3 millions d'euros.

L'Agence de l'eau et le Conseil Départemental apporteront leur concours.

Une provision est maintenue pour une éventuelle indemnité à verser suite au procès intenté contre la commune en raison de la mauvaise manœuvre à la station d'épuration en 2012, génératrice de pollution.

Concernant le budget de l'eau, une seule opération relative à l'alimentation de WAVIN y figure, une concertation est amorcée avec la Lyonnaise des eaux afin de rétrocéder le puits à la société qui se chargera ensuite de son exploitation. Le budget annexe n'aura alors plus de raison d'exister.

A la fin de cette intervention, M. le Maire demande à l'assemblée de prendre part au débat compte tenu des éléments communiqués.

Mme BÉLOT souhaite prendre la parole et fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, Chers Collègues, Nous voici arrivés à un moment où nous devons débattre des orientations budgétaires pour l'année en cours. Moment important puisque du choix du budget vont dépendre les investissements pour notre commune et son fonctionnement.

Nous partageons vos appréciations sur la situation financière des collectivités locales qui subissent, une nouvelle fois, les décisions gouvernementales qui réduisent les dotations globales de fonctionnement. Cela se traduira pour Varennes-sur-Allier, comme vous l'avez expliqué en commission des finances et selon les prévisions, à une baisse de 45 000 €. Perte moins importante que l'an dernier mais qui reste non négligeable. Nous devons faire face à des hausses de dépense et en particulier les frais de personnel.

Comme vous l'avez dit M. le Maire, nous devons respecter la réglementation avec les reclassements, l'augmentation du point d'indice, des cotisations etc.

Vous nous dites également que vous porterez une attention particulière à l'absentéisme. Mais comment et avec quels moyens ?

L'allongement du temps de travail, des emplois du temps de plus en plus serrés, une pression de plus en plus forte sur l'efficacité ne permettent peut-être pas un meilleur épanouissement dans l'exercice des fonctions et par conséquent une meilleure santé de l'agent.

Faire plus avec moins est un exercice bien compliqué pour ne pas dire impossible.

Vous souhaitez stabiliser voire réduire les charges de fonctionnement tout en assurant un service équivalent aux administrés. Là aussi, l'exercice est difficile. Déjà des services ont réduit les heures d'ouverture au public, sans compter l'impossibilité de téléphoner à certains agents.

Vous nous faites part dans votre rapport qui nous a été transmis, de votre volonté de maintenir les taux existants de la fiscalité.

Nous sommes favorables à cette proposition tout en sachant qu'il faudra certainement un jour revoir les taux.

Comme l'an dernier, vous affirmez votre volonté de maîtriser l'endettement en adossant à des investissements porteurs d'économie ou de recettes futures. Nous pensons qu'il s'agit d'une bonne résolution si effectivement les recettes suivent.

La construction des vestiaires de Beaupuy était envisagée l'an dernier elle devrait se réaliser cette année.

L'acquisition de l'ex magasin CHAMPION est effective mais le projet (maison de santé) sera long et difficile à réaliser.

L'ex D.A. 277 n'est toujours pas cédé à la commune et nous le savons M. le Maire, ce retard n'est pas dû de votre fait.

Suite à la déviation et à la mise en œuvre du CCAB nous notons avec satisfaction qu'une somme de 500 000 € sera mise en place en 2017 pour l'embellissement du centre-ville. Souhaitons que les transporteurs respectent l'arrêté d'interdiction de traverser la ville quand il sera effectif.

Pour l'assainissement il est important de continuer ce qui a été commencé.

Dans votre rapport M. le Maire vous nous dites que le soutien de l'État et des collectivités locales sera renforcé pour l'investissement. Pourriez-vous nous en informer plus précisément ?

Avant de terminer mon propos je voudrais vous faire part de notre inquiétude et de celles de beaucoup de Varennois quant au devenir de la zone commerciale. Nous savons que c'est privé, que l'économie est une compétence communautaire. Néanmoins en tant que Maire et Président de la Communauté de communes, avez-vous rencontrés les propriétaires de ces lieux ou envisagez-vous de le faire ?

Vous aurez compris, mes Chers Collègues, que lors de ce débat d'orientation budgétaire nous souhaitons échanger, réfléchir collectivement sur des sujets qui nous préoccupent les uns les autres.

Cette réflexion est nécessaire dans l'intérêt de l'évolution de notre ville et le bien vivre des Varennois ».

A l'issue, M. le Maire propose de répondre aux différents points évoqués.

Concernant l'absentéisme, M. le Maire souhaite faire de la pédagogie auprès des agents pour leur faire prendre conscience du coût de l'absentéisme et que celui-ci peut mettre la commune en difficulté compte tenu du fait qu'il faut remplacer les personnes absentes et que les assurances augmentent leurs cotisations en tenant compte de la sinistralité. Depuis le début du mandat, la municipalité essaye de maîtriser la charge de personnel en se posant la question, à chaque fois qu'il y a un départ en retraite, si les services peuvent être organisés différemment.

Pour le site CHAMPION, le projet de Maison de Santé pourrait voir le jour mais se pose le problème du classement de la commune de VARENNES-sur-ALLIER en désert médical. Ce handicap cumulé au non-classement en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) ne rend pas le territoire attractif. Cette incohérence a amené le Maire à solliciter un rendez-vous auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

A noter que le projet de Maison de Santé sera subventionné que si la commune est reconnue désert médical. Il devra peut-être être porté par la Communauté de communes pour être subventionné de manière plus satisfaisante.

Dans le cadre de l'acquisition de l'ex D.A., la commune n'est pas responsable du report des cessions. A l'heure actuelle, la Direction départementale des finances publiques ne donne plus de date. Le décret n'est toujours pas paru, un problème de surface a été soulevé pouvant entraîner une modification du prix sachant que l'emprise est cédée à l'euro symbolique !!!

Une fois signé, il faudra compter 6 semaines pour la promulgation au Journal Officiel. Les semaines passent nous sommes en droit de nous inquiéter de la suite de ce dossier qui, une fois les élections passées pourrait ne plus devenir prioritaire.

A l'heure actuelle, 20 baux ont pu être signés sur la zone, soit l'équivalent de 40 % des surfaces couvertes. Le report de la cession handicape financièrement la montée en charge de l'occupation, les contrats de location ne pouvant être que précaires.

Pour ce qui est de la zone commerciale, avenue de Chazeuil, qui se trouve être une zone privée, les élus ont déjà rencontré les propriétaires. Seulement, la position de la commune est qu'il n'y aura pas de deniers publics pour aider des investisseurs privés qui pratiquent des loyers exorbitants ou de prix de cessions démesurés. A titre d'exemple, le bâtiment MASSA/M. BRICOLAGE est au prix de vente de 1 400 000 € ; La zone du bowling est en cours de négociation à un prix largement inférieur à celui d'il y a deux ans.

Il est précisé que dans le cadre de la redynamisation du D.A, les loyers pratiqués sont conformes au marché afin de ne pas créer de distorsion et de faire venir de nouvelles entreprises.

Concernant les subventions, les enveloppes de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ont été revues à la hausse. Plusieurs dossiers ont été transmis, les dépôts devant se faire avant le 15 février de l'année.

M. le Maire informe l'assemblée que la Région a confirmé qu'elle octroyait une subvention de 53 000 € dans le cadre du projet de construction du stade de BEAUPUY. L'objectif de 50 000 € de reste à charge pour la commune pourra donc être atteint, ce qui pourra rassurer M. COURTADON qui s'inquiétait lors de la séance du dernier Conseil municipal.

Le projet d'assainissement est en cours de validation. Une 1^{ère} phase sera réalisée, elle pourra être financée sans augmentation de la surtaxe compte tenu des subventions sollicitées. Le reste à charge sera financé par l'emprunt. Par la suite, il sera inévitablement nécessaire de procéder à une revalorisation de la surtaxe.

Enfin, concernant la disponibilité des agents et l'accès aux services, certaines organisations ont dû être revues, le service «Associations» étant trop dérangé par quelques associations et ne pouvait

réaliser les tâches qui lui était confiées et la fermeture de l'accueil un après-midi par semaine a été décidé suite à la réalisation d'un sondage et qui permet aux agents de travailler sur des dossiers de fonds demandant une certaine concentration.

A l'issue de cet échange, le Conseil prend acte que le D.O.B. de l'exercice 2017 a bien eu lieu.

XIV - Mise à disposition de salles communales, tarif 2017 : complément n° 2

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le tarif de mise à disposition de la Salle de Tennis de table au bénéfice d'associations non Varennoises notamment au prix horaire de 3,88 € (supplément chauffage 4,26 €).

XV - Convention pour la détermination du programme de réfection voirie suite aux travaux d'aménagement de la RN 7 : modalités de réalisation et de financement

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil accepte la signature d'une convention avec les services de l'Etat fixant le programme de réfection de voirie suite aux travaux d'aménagement de la RN 7 ainsi que les modalités de réalisation et de financement. La soulte versée est de 155 000 € H.T. à charge pour la commune d'effectuer les travaux. M. le Maire précise que les travaux ne s'effectueront pas avant 2018 afin d'obtenir un financement complémentaire du département.

XVI - Transfert de la perception de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) communal par les ouvrages de transport, de distribution et les canalisations particulières de gaz

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil transfère la perception de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) communal par les ouvrages de transport, de distribution et les canalisations particulières de GAZ au SDE 03 qui se chargera ensuite de reverser ses sommes à la commune.

XVII – Politique foncière : bilan annuel 2016

Sur proposition du Maire, le Conseil approuve ce document ne faisant apparaître aucune opération au cours de l'exercice 2016.

Il y a eu au cours de l'année 2016 :

→ une cession immobilière : Local IMPASSE de VOUROUX.

→ une acquisition immobilière : Site de l'Ex-CHAMPION 6 rue Claudius TURY à VARENNES-sur-ALLIER.

XVIII - Parcelles ETANG MARTEL : prix de cession

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil fixe le prix de cession des 2 terrains restants au lotissement ETANG MARTEL au prix de 15 € le m². Ce prix est conforme au prix du marché et ne crée pas de distorsion avec les autres terrains vendus sur le lotissement.

XIX - Création d'un « point information jeunesse » : convention avec VILTAÏS

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec l'association VILTAÏS pour la gestion du Point Information Jeunesse dans les conditions suivantes :

★ Durée de la convention : 1 an,

★ Participation communale : 30 410 €.

M. le Maire précise que l'association a revu la participation à la baisse. Elle a également fait un effort sur la participation au FESTI'BD. Une rencontre sera organisée prochainement afin de fixer la participation communale pour 2018.

XX – Liste des emplois temporaires : modification n° 07/2017

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la modification n° 07/2017 de la liste des emplois temporaires de la Ville qui consiste à la création d'un poste permettant le reclassement d'un agent actuellement en congé de longue maladie.

XXI – Marché de travaux de voirie : choix de l'attributaire

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil désigne la société COLAS comme attributaire du marché de voirie 2017 pour une somme de 112 446 € H.T.